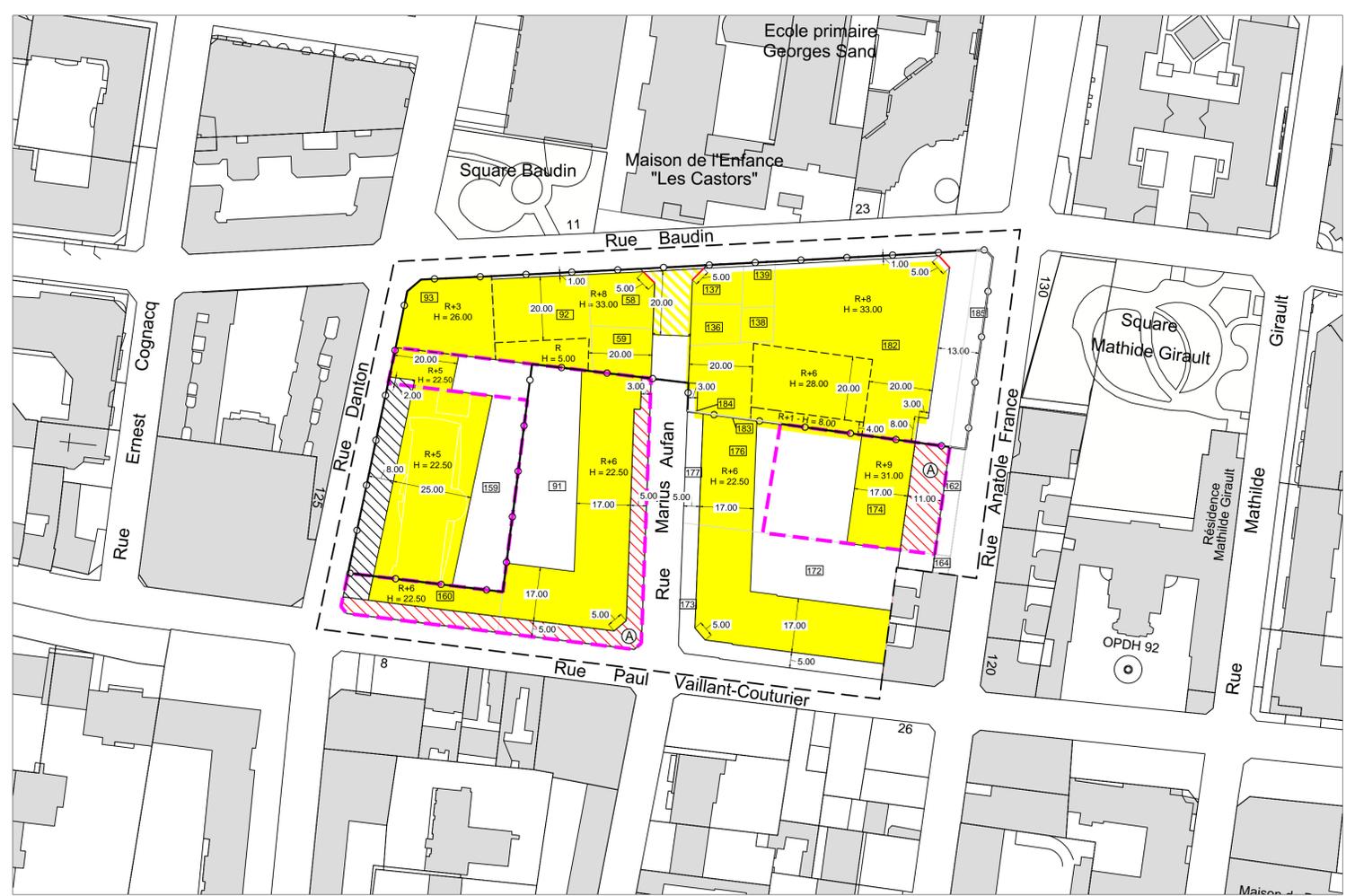


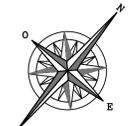
PLU



Pièce n°5.5 **Dispositions réglementaires applicables à la zone UD**

PLU approuvé le : 30 Janvier 2012
 Modification simplifiée n°1 approuvée le : 24 juin 2013
 Modification n°1 approuvée le : _____





Echelle : 1/1000

LEGENDE

-  Limite de zone
-  Servitudes L.123-2.c du code de l'urbanisme (voir caractéristiques au document 4.2.1)
-  Marge de recul en superstructure
-  Emprise constructible
-  Secteur UDa
-  Emprise constructible admise en surplomb de la voie (hauteur entre 7.00 et 33.00m)
-  Terrains concernés par des servitudes instaurées au titre de l'article L. 123-2.c du Code de l'Urbanisme
-  Limite de plafond de hauteur en secteur UDa
-  Limite parcellaire
-  Pan coupé sur 2 niveaux (R+1)
-  Référence cadastrale de parcelle (numéro) : section K

Les parcelles 91, 160, 174 sont concernées par la servitude L.123-2c du code de l'urbanisme

H = Hauteur maximum autorisée en mètres.
 R+... : Nombre de niveaux maximum autorisé